



CESSEZ-LE-FEU!



Stoppons vraiment l'élimination sauvage des déchets par le feu, pour vivre en paix avec notre environnement et **gagner notre bien-être.**

SAVEZ-VOUS QUE les analyses effectuées en Suisse et dans notre canton ont démontré que les fumées et les cendres résultant de feux de déchets sont chargées en plomb, en autres métaux lourds et en dioxine? Les sols et l'environnement en absorbent des quantités inquiétantes.

C'est facile de mieux faire: habitants et entreprises, nous avons tous accès à des installations de tri et de traitement dans notre commune ou notre région. Observons le cessez-le-feu et vivons en paix avec l'environnement.

CESSEZ-LE-FEU!

ON EST GAGNANT...

SAVEZ-VOUS QUE LES FEUX DE DÉCHETS EN PLEIN AIR ou dans toute installation inappropriée polluent l'air et le sol; ils libèrent cent à mille fois plus de substances nocives que la combustion en usine d'incinération où le traitement des fumées supprime la quasi-totalité des rejets polluants ?

SAVEZ-VOUS QUE LES FEUX DES DÉCHARGES ET CHANTIERS sont strictement interdits en raison des nuisances qu'ils entraînent et des dégâts qu'ils provoquent ?

Les déchetteries communales et les centres de tri de bennes de chantiers permettent de séparer, de rassembler et de récupérer aisément les matières recyclables. Ils contribuent à protéger la nature et notre santé.

Des spécialistes et des entreprises qui travaillent dans le respect de l'environnement sont à votre disposition pour recycler, traiter ou éliminer vos déchets ou ceux de vos entreprises et chantiers.

SAVEZ-VOUS QUE LES FEUX DES RESTES ORGANIQUES sont un véritable non-sens: un compostage bien conduit transforme les déchets d'origine végétale en un excellent terreau qui, une fois réintroduit dans le cycle naturel, améliore la fertilité des sols.

Plus du quart des déchets ménagers, soit près de 100 kg de déchets par personne et par an, peut ainsi être réutilisé.

Bien sûr, les petits feux de déchets végétaux restent tolérés, mais ceci uniquement sur les lieux de leur production et pour autant qu'ils n'incommodent pas le voisinage.

PLEINS FEUX SUR LES RÉSULTATS

Grâce à l'information et à la participation de chacun, le respect des règles en matière de protection des eaux, de l'air et de la gestion des déchets produit ses effets.

En peu de temps, l'action de la grande majorité des autorités et de la population a produit des résultats très positifs.

Le combat pour notre environnement n'est pas encore gagné, le cessez-le-feu en est une étape décisive, aidez-nous à mieux préserver les eaux, l'air et la santé.

GAGNONS LA BATAILLE POUR NOTRE BIEN-ÊTRE ET NOTRE ENVIRONNEMENT!

Pour plus d'informations,
adressez-vous à votre Municipalité, au Service de l'environnement et de l'énergie - SEVEN, 021 / 316.43.60
ou au Service des eaux, sols et assainissements - SESA, 021 / 316.75.00